

*Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> août 2024*

## Résultats de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Tipiak

### **Terrena franchit le seuil de 90 % du capital et des droits de vote de Tipiak permettant la mise en œuvre d'un retrait obligatoire**

L'Autorité des marchés financiers a publié ce jour les résultats définitifs de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») initiée par Terrena<sup>1</sup>, un des acteurs majeurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire en France (« **Terrena** »), sur les actions Tipiak.

A l'issue de l'Offre, qui s'est déroulée du 11 juillet 2024 au 31 juillet 2024 inclus, Terrena détient un total de 896 028<sup>2</sup> actions Tipiak représentant 97,50 % du capital et des droits de vote de Tipiak<sup>3</sup>.

Par conséquent, Terrena formulera prochainement une demande de mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à ce qui avait été exprimé dans la note d'information relative à l'Offre.

Le retrait obligatoire sera libellé aux mêmes conditions financières que l'Offre, soit 88 euros par action Tipiak.

### **Suspension de la cotation des actions Tipiak sur Euronext**

Le 1<sup>er</sup> août 2024, avant ouverture des négociations, Tipiak a demandé à Euronext la suspension de la cotation de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris avec effet immédiat et jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

### **Résiliation du contrat de liquidité avec Portzamparc - Groupe BNP PARIBAS**

Tipiak a mis fin à son contrat de liquidité conclu le 21 décembre 2018 avec Portzamparc - Groupe BNP PARIBAS (le « **Contrat** »). La résiliation a pris effet le 1<sup>er</sup> août 2024, concomitamment à la suspension de la cotation des actions Tipiak sur Euronext.

<sup>1</sup> Au travers de sa filiale détenue à 100 %, la société C2 Développement.

<sup>2</sup> Directement et par assimilation des 5.000 actions gratuites en période de conservation objet d'un mécanisme de liquidité (Cf § 2.3.1 de la note d'information disponible sur le site internet de Tipiak).

<sup>3</sup> Sur la base, au 31 juillet 2024, d'un nombre total de 918.980 actions existantes de Tipiak et autant de droits de vote théoriques.

L'exécution du Contrat avait été suspendue le 11 décembre 2023, dans le cadre de l'Offre et n'a pas repris après la clôture de l'Offre le 31 juillet 2024. Il n'a ainsi été procédé à aucune transaction d'actions à l'achat ou à la vente depuis le 11 décembre 2023.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre (à la date d'entrée en vigueur du contrat conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 – position au 31/12/2018), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 980 actions ;
- 22.568,66 euros.

Lors du dernier bilan semestriel du Contrat au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 826 actions ;
- 43.333,17 euros.

A la Clôture du compte de liquidité, les moyens suivants étaient disponibles et ont été restitués :

- 826 actions ;
- 43.333,17 euros.

NYSE Euronext Paris - Compartiment C  
ISIN FR0000066482  
Reuters TIPK.PA  
Bloomberg TPK FP

**Contact Tipiak :**

[emmanuelle.pavard@tipiak.fr](mailto:emmanuelle.pavard@tipiak.fr)  
[www.tipiak.fr](http://www.tipiak.fr)

*Tipiak, tout est dans la recette*